

RÉFORMES BLANQUER

LYCÉE VICTOR ET HÉLÈNE BASCH



SYNTHÈSE

**DES CONSEILS D'ENSEIGNEMENT
TENUS PAR LES ENSEIGNANT-E-S
LE JEUDI 10 JANVIER 2019**

SOMMAIRE

Introduction	p.3
Section 1 = Éducation Physique et Sportive (EPS)	p.4
Section 2 = Sciences Humaines	p.6
Section 2.1 = Histoire-Géographie	p.6
Section 2.2 = Philosophie	p.8
Section 2.3 = Sciences Économiques et Sociales (SES)	p.9
Section 3 = Lettres	p.11
Section 4 = Langues vivantes	p.13
Section 5 = Sciences	p.14
Section 5.1 = Mathématiques	p.14
Section 5.2 = Physique-Chimie	p.15
Section 5.3 = Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	p.16
Section 6 = Professeurs documentalistes (CDI)	p.17
Conclusion	p.18

Introduction

Les enseignant-e-s du lycée Victor et Hélène BASCH se sont progressivement investi-e-s dans une analyse approfondie des enjeux de la réforme des lycées depuis le début de la rentrée scolaire de septembre 2019 (ce qui ne signifie pas l'absence de prise d'information pendant l'année scolaire précédente). Après un conseil pédagogique difficile le mardi 6 novembre 2018 faisant apparaître les premières apories de cette réforme, leurs représentants élus au Conseil d'administration ont demandé et obtenu de leur direction deux temps de concertation et d'échanges pour faire émerger un diagnostic collectif. Ces réunions se sont tenues en l'absence de tout personnel de direction comme le souhaitaient les enseignant-e-s.

Le premier temps d'échanges de deux heures du mardi 4 décembre 2018, réalisé uniquement en plénière avec une quarantaine d'enseignant-e-s, a fait remonter de nombreuses inquiétudes sur l'application de cette réforme menée à un rythme bien trop soutenu et dans un objectif global de réaliser des économies budgétaires.

Le second temps de concertation d'environ deux heures et demie du jeudi 10 janvier s'est organisé différemment. Il s'agissait de **donner à chaque conseil d'enseignement un temps d'échange exclusif pour discuter des impacts de cette réforme sur sa propre discipline**. Puis, un temps de synthèse en plénière a permis de faire connaître les positions de chaque équipe pédagogique à l'ensemble des professeur-e-s présent-e-s. Toutes les disciplines étaient représentées, à l'exception des collègues d'économie-gestion.

Ce document rassemble la synthèse des comptes rendus de tous ces conseils d'enseignements.

SECTION 1

Compte rendu du conseil d'enseignement en EPS

1/ Les effectifs

Nous connaissons déjà des effectifs à 35 voire plus parfois (mais assez rarement heureusement). Et le fait de mélanger nos séries technologiques et scientifiques entraînent parfois des allègements de nos effectifs (notamment du fait des petits effectifs en MG).

Nous serons donc peu impactés sur ce plan en EPS, et connaissons déjà des difficultés dans certaines Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) à ce jour (ex : escalade avec 35 élèves = beaucoup d'attentes au pied du mur, moins de temps de pratique, moins de progrès, etc...).

2/ Les programmes

*Structure : D'une manière générale, les enseignants d'EPS sont plutôt demandeurs de « souplesse » dans les programmations d'APSA au sein des établissements, notamment au regard de la disparité des conditions d'enseignement. Or, ce projet de programme ajoute des contraintes qui n'existaient pas auparavant : quasi obligation d'enseigner une activité artistique en 2^{nde} + obligation d'enseigner 2 cycles d'activité dite « d'entretien de soi » durant les 3 ans de lycée.

*Lexique : Une nouvelle fois, le vocabulaire change. Les « Compétences propres » deviennent les « Expériences corporelles » ; les APSA deviennent les PPSA (Pratiques Physiques Sportives et Artistiques) ; les compétences attendues deviennent les « Attendus de fin de cycle (AFL) » ; les composantes méthodologiques et sociales deviennent intégrées à une « expérience corporelle » transversale.

*Les PPSA : Certaines PPSA (anciennes APSA) sortent des référentiels, et ne pourront être proposés que dans le cadre de la PPSA Etablissement, ou Académique. D'autres font leur entrée dans la liste nationale, en attendant d'avoir pour celles-ci des formations appropriées, si elles nous sont proposées : crossfit (peut être), yoga, danse de salon...

*Pour ce qui est du contenu, pas de changements très importants. La logique reste la même que ces 10 dernières années.

3/ L'évaluation

*Inconnus relatifs à la future organisation en semestre ? trimestre ?

Actuellement, évaluation pour le bac en 3 trimestres et 3 notes l'année de Terminales.

Avec la réforme, aura-t-on à commencer ce contrôle en cours de formation dès la 1^{ère} ? Comment cela s'organisera-t-il dans les programmations ? Comment allier ces contraintes d'évaluation et le respect des contraintes programmatiques, tout cela encore avec les souhaits éventuels des élèves ?

*Nous sommes habitués à l'évaluation en cours de formation, et la commission d'harmonisation tend à effacer les possibles inégalités en lissant les résultats sur l'académie. Toutefois, d'une académie sur l'autre, les inégalités peuvent apparaître (quelques dixièmes de points sur la moyenne académique au BAC en EPS). La commission nationale relève ces inégalités encore présentes, tant entre académie, qu'entre filière professionnelle, technologique et générale.

4/ Les postes

Nous étions il y a 2 ans sur 5 postes. Le 5^e poste s'est transformé il y a deux ans en stagiaire + BMP. Alors que nous pouvions espérer retourner vers la restauration de ce 5^e poste (qui n'est pas supprimé mais seulement gelé), il est possible que nous le perdions définitivement, rien qu'en perdant d'éventuelles heures d'AP.

SECTION 2

Compte rendu des conseils d'enseignement en Sciences Humaines

Section 2.1 : Histoire-Géographie

1/ Volume horaire HG tronc commun :

- Perte nominale de 30 min /sem en seconde : perte de 5h30 / sem pour onze 2°
- Perte nominale de 30 min /sem en première STMG : perte de 2h / sem pour 4 1°MG
- Tronc commun en 1° générale de 3h (soit 30min /sem de plus qu'en 1S et 1h /sem de moins qu'en 1L/ES) soit une perte de 2h / sem selon les groupes actuels.

Conclusion : à volume d'effectifs et avec une répartition identique, **la discipline perdrait autour de 9h30 / sem.**

2/ Enseignement de spécialité :

L'HG a vocation à être représenté dans l'enseignement de spécialité « Histoire-géographie, géopolitique, sciences-politiques » de 4h / sem en première.

Cet enseignement est bi-disciplinaire, les sciences-politiques appartenant au champ des SES plus que de l'histoire-géographie.

Se pose donc la **question de la répartition horaire entre discipline** et de l'articulation et de la répartition du programme.

En termes de volume horaire et **en partant du postulat très critiquable** que l'histoire-géographie se verrait attribuer l'ensemble des 4h de cette spécialité, cela :

1- entraînerait des besoins de formation pour les enseignants en sciences-politiques et une surcharge de travail

2- ne comblerait probablement pas les 9h30 perdues en tronc commun dans la mesure où deux groupes de spécialité (soit 8h/sem) paraissent être une estimation haute.

3/ Accompagnement personnalisé et enseignement d'exploration :

Réduction importante probable des heures dédiées à l'AP pour pouvoir financer les dédoublements. Disparition des enseignements d'exploration qui permettraient la mise en place de projets de long terme.

4/ Conséquences de la réforme en termes d'effectifs :

En tant que discipline du tronc commun, les classes d'histoire-géographie seront très probablement chargées au **maximum de leurs effectifs, soit 35 à 36 élèves**. La qualité de l'enseignement ne pouvant donc pas être optimum dans ces conditions.

5/ Programmes :

Les propositions de programmes diffusées par le ministère sont dans l'immédiat très exigeantes par rapport au volume horaire imparti à chaque chapitre en tronc commun : environ 11 à 12h par chapitre comprenant trois thèmes d'étude ainsi que l'évaluation.

Conséquences pédagogiques : le programme sera soit fait en accéléré donc difficile à comprendre pour les élèves fragiles, soit pas terminé.

6/ EMC :

Devient un enseignement noté et non plus seulement évalué. Les enseignants d'histoire-géographie déplorent le changement de philosophie pédagogique pour l'EMC, passant d'un enseignement basé sur des études de cas et des projets à un enseignement de plus en plus magistral et noté.

7/ Charge de travail pour les enseignants :

L'an prochain les enseignants d'histoire-géographie devront **préparer deux programmes complètement nouveaux** de tronc communs en seconde et première générale de front + pour certains le programme de spécialité représentant une **charge de travail très importante**.

La réforme du baccalauréat impliquant désormais des épreuves communes en première et terminale, les enseignants d'histoire-géographie s'inquiètent de **la charge de travail liée à la préparation des sujets**, du fait de l'inexistence probable d'une banque de sujets nationale.

Enfin, de nombreux collègues d'histoire-géographie sont aujourd'hui professeurs principaux dans les trois niveaux, or **les attributions du professeur principal sont désormais accrues** statutairement avec davantage de tâches à accomplir dans un contexte de réduction des heures d'AP.

8/ Réforme du baccalauréat :

Les enseignants d'histoire-géographie se posent la question de la gestion de la fin d'année de terminale lorsque le dernier devoir commun sera passé (fin février/début mars). Les élèves ne seront alors plus évalué que dans le cadre très peu « rémunérateur » pour eux en termes de notes du contrôle continu. Cela aura pour conséquence très probable une démotivation, voire un absentéisme fort de nombreux élèves, préférant se concentrer sur les épreuves de spécialité et la préparation de l'oral.

Conclusion :

Les enseignants d'histoire-géographie contestent la **méthode de la mise en place de la réforme faite dans la précipitation et sans concertation réelle**.

Ils déplorent la **perte d'heures d'enseignement disciplinaire** et le risque de réduction du nombre de postes.

Ils dénoncent la **surcharge de travail sans compensation** que la réforme va entraîner.

Enfin, dans un contexte plus large ils dénoncent la **précarisation des conditions de travail** avec l'obligation d'accepter une deuxième heure supplémentaire et la mise en place des trois jours de carence.

Section 2.2 : Philosophie

- Étant donné la présence de la philosophie dans le tronc commun en terminale (4h), il semble que le volume horaire, pour les enseignants, demeure globalement le même, tout en déplorant la disparition des 8h de philosophie en TL.
- En revanche, on constate un accroissement prévisible de la charge de travail (mise en place de l'option HLP en commun avec les professeurs de lettres).
- On attend encore (avec une certaine appréhension) le programme de terminale, aussi bien celui du tronc commun que celui de la spécialité, et la nature des épreuves en 1ere et en Terminale.
- On s'interroge aussi sur le calendrier, avec une épreuve prévue fin juin, plus d'un mois après la fin des autres cours et des autres épreuves : les élèves vont-ils continuer à venir s'ils n'ont plus que de la philosophie et que leur Bac est déjà, pour l'essentiel, derrière eux ?
- Sur l'option HLP en 1ere, les collègues constatent que le programme 1) est idéologiquement connoté ; 2) est porteur d'une conception hautement élitiste de la « culture générale » et est donc bien loin de s'adresser à tous les élèves ; 3) évacue largement la pensée critique ; 4) n'est philosophique que de façon très marginale. Pour toutes ces raisons, il faudrait un usage important de « liberté pédagogique » pour faire de la philosophie avec nos élèves sur cette base.
- Il semble contradictoire de nous inciter à « vendre » notre matière avec une « marchandise » aussi peu vendeuse.
- Les professeurs de philosophie se refusent pour cela à participer à la mise en œuvre de la réforme.

Section 2.3 : Sciences Économiques et Sociales

1/ Les effectifs

La réforme aura pour effet de généraliser les cours en classes entières à 35 élèves du fait des besoins de financement générés par les options de seconde, par la spécificité des besoins des spécialités scientifiques et informatiques en 1^{ère}, des trois options prévues pour la classe de terminale. On voit mal comment nous pourrions conserver des dédoublements dans ce contexte.

Corollaire : traitement inégal des élèves dans les spécialités choisies selon qu'elles concernent plutôt un pôle humanités (groupes à 35 élèves) ou un pôle sciences de la nature et numérique (effectifs réduits).

2/ Les programmes

Les programmes s'annoncent à la fois très chargés et marqués par des choix idéologiques contestables. Constat des trois « P » : programmes pas assez pluridisciplinaires, pas ou peu problématisés en lien avec des enjeux contemporains, manque de pluralisme.

En seconde = programmes très lourd (dès l'introduction !) avec des prérequis indispensables à la spécialité de 1^{ère}

En 1^{ère} : microéconomie renforcée (logique de marché, homoeconomicus), rien sur la macroéconomie. Un élève qui abandonnerait les SES en fin de 1^{ère} n'aurait pas entendu parler des politiques économiques conjoncturelles. Plus rien sur les groupes sociaux en dehors de la nomenclature de l'Insee.

Programme qui devrait se faire avec une heure hebdomadaire en moins.

En Terminale : aucun projet de programme n'est disponible.

3/ L'évaluation

Risques associés au contrôle continu, notamment sur les épreuves communes : nécessité d'avoir une progression similaire, risque de fortes pressions et tensions sur la notation, alourdissement des tâches d'organisation des évaluations.

Quelles épreuves de type bac ? La ou les mêmes en fin de 1^{ère} (si la spécialité est abandonnée) qu'en fin de terminale ? Place dans le grand oral ? Dans quel cadre aura lieu la préparation de ce grand oral ?

En bref, encore beaucoup trop d'inconnues !

4/ Spécialité hybride

Refus de prendre en charge la spécialité géopolitique et science politique. La majorité des thèmes du programme sortent de notre champ de compétence et nous enseignons déjà trois disciplines complémentaires (économie, sociologie, science politique) dont les contenus sont très extensibles du fait de l'évolution des sociétés (Brexit, gilets jaunes, actualisation des données chiffrées, élections, etc.).

5/ Les postes

Un poste menacé du fait : perte des TPE et d'une heure semaine en 1^{ère}, forte réduction des heures d'AP et quasi disparition des dédoublements. Possible disparition ou marginalisation des SES du microlycée du fait de la disparition des filières.

6/ Les triplettes

Refus de participer à l'élaboration du menu des triplettes puisque leur logique dépendra plus d'enjeux administratifs liés à l'emploi du temps et à des problèmes de place plutôt qu'à des enjeux pédagogiques.

7/ Point annexe sur l'EMC

Disparition d'un espace de débat, de citoyenneté et de liberté pédagogique.

A la place : un programme très chargé fondé sur l'acquisition des connaissances fortement liées aux sciences sociales et un gros travail d'évaluation pour seulement 1h semaine, voire quinzaine.

La disparition de cet espace de respiration accompagne celui des TPE, de l'AP, des dédoublements.

Risque d'asphyxie pour les professeurs et les élèves. Et donc de tensions.

CONCLUSION

Les enseignant-e-s de SES sont unanimes sur le rejet de cette réforme, qu'il s'agisse de ses aspects quantitatifs (la chute générale des moyens accordés à l'éducation) ou de ses aspects qualitatifs (les changements de programme niant totalement la capacité des SES à proposer une réflexion critique sur l'organisation et les choix des politiques publiques des sociétés contemporaines).

Section 3

Compte rendu du conseil d'enseignement en Lettres

Nous souhaitons le report de la mise en place de la réforme en première l'an prochain car les élèves de seconde actuels ne seront pas évalués à l'épreuve écrite anticipée de français sur la base d'une formation de deux ans, correspondant exactement aux futurs exercices du baccalauréat : nous pensons notamment aux nouveaux exercices de la filière technologique (la contraction et l'essai à partir d'un corpus, si ces exercices sont maintenus) et à la présentation du dossier personnel à l'oral, fondé sur la pratique d'une écriture personnelle d'appropriation, pratiquée fréquemment depuis la seconde.

Si le calendrier prévu était maintenu, l'équité face à l'examen n'existerait pas pour la promotion 2018-2019 des secondes.

Nous notons aussi que la différence partielle entre les exercices écrits de la voie technologique et ceux de la voie générale pose un problème de cohérence dans la formation méthodologique en seconde : devons-nous former d'éventuels élèves de générale aux exercices de la voie technologique? Devrons-nous former d'éventuels élèves de la voie technologique à l'exercice de la dissertation? Quand opérerons-nous ce partage? Comment les élèves le vivront-ils en cours d'année? Devrons-nous au contraire attendre la classe de première pour former les élèves à ces exercices spécifiques? Dans ce cas, la méthode à acquérir en première serait particulièrement lourde à mettre en œuvre, d'autant plus dans un contexte de raréfaction de l'accompagnement personnalisé et dans un volume horaire qui n'évolue pas.

Des projets de formation aux nouveaux programmes destinés aux professeurs de lettres ont été annoncés par des inspecteurs pour la fin de l'année. Nous tenons à faire remarquer que la période est peu propice car nous sommes particulièrement accaparés par nos obligations professionnelles en fin d'année, notamment dans les classes d'examen dont nous avons la charge.

Le projet des programmes, dans la rubrique "remédiation, approfondissement, évaluation" et à propos du carnet personnel tenu par les élèves, nous enjoint de recourir au numérique. Cette injonction nous semble peu réalisable car les postes informatiques et le confort de connexion manqueront dans notre établissement, notamment car les options numériques mobiliseront beaucoup de matériel. Un peu de réalisme et de pragmatisme serait souhaitable, pour ne pas exposer les enseignants à des injonctions qui entrent en contradiction avec les moyens alloués, et qui de facto déstabilisent et découragent.

L'équipe de lettres est largement sollicitée pour assumer les fonctions de professeur principal en classe de seconde, les professeurs de mathématiques étant jusqu'à présent plutôt mobilisés dans l'accompagnement des classes scientifiques de premières et terminales. Nous remarquons que les exigences qui pèsent sur le professeur principal de seconde ont augmenté de façon considérable cette année en même temps que l'offre d'accompagnement personnalisé prévu dans les années à venir, mise en concurrence avec les dédoublements et certaines options scientifiques, se raréfiera l'an prochain dans notre établissement. Cette nouvelle incohérence pourrait à bon droit dissuader certains de prendre en charge cette fonction, malgré l'expérience et le goût qu'ils en ont, sans compter que certains pourraient trouver gênant d'empiéter trop largement sur les attributions des Psy-En et fragiliser cette catégorie de collègues dans son identité, voire dans son existence professionnelle.

L'équipe de lettres, a priori partie prenante de la spécialité "humanités, littérature, philosophie", s'inquiète des impacts que pourrait avoir sur les services, voire sur les postes, l'abandon de cette spécialité par certains élèves en fin de première.

Elle s'interroge aussi sur la lourdeur des combinaisons de spécialités à profil littéraire : un élève qui choisirait trois spécialités scientifiques ne connaîtrait pas un volume et une lourdeur de formation équivalente à celle d'un élève qui choisirait "humanités", "Géopolitique, sciences po", "langue et littérature", car ces spécialités s'ajouteraient à des matières littéraires du tronc commun : français, histoire-géographie, philosophie. Nous avons conscience que cette densité peut être attrayante a priori mais, en tant que praticiens expérimentés, nous connaissons aussi le profil des élèves qui choisissent d'habitude les enseignements littéraires et nous savons d'expérience qu'ils n'auront pour la plupart ni les prérequis ni la maturité suffisante pour affronter un enseignement aussi ambitieux et fortement contraint par le contrôle continu et les effectifs nombreux, qui ne baissent pas. Cette offre d'enseignement nous semble peu réaliste, ni pragmatique car sa nature quasi universitaire est peu adaptée à de jeunes lycéens, qui restent souvent plusieurs mois des collégiens.

Sans préjuger de la réalité définitive des programmes de français, le projet dont nous avons pris connaissance nous laisse craindre, par sa profusion, une surcharge de travail, une dispersion des tâches, peu maîtrisable dans un volume horaire identique à ce qui existe aujourd'hui.

Nous souhaitons enfin que notre liberté pédagogique reste entière quant au choix des œuvres intégrales étudiées en classe de première. Bien que conscients de la nécessité d'enseigner des œuvres patrimoniales et désireux de les faire revivre dans leur contexte pour qu'elles éclairent à distance ce que nous sommes et devenons, nous affirmons que désirer enseigner une œuvre, qu'elle soit patrimoniale ou contemporaine, est une des conditions nécessaires à une transmission réussie, or le désir ne se commande pas.

Section 4

Compte rendu du conseil d'enseignement en Langues vivantes

Suite à la réunion du 10/01/19 où des échanges et des discussions se sont tenus sur la réforme du lycée et sur son impact sur notre établissement, l'équipe de langues affirme son désaccord avec la réforme et signale sa vive inquiétude notamment sur les points suivants.

1- "La disparition de l'enseignement de littérature pour l'allemand et l'italien. La future spécialité LLCE serait proposée pour l'allemand au plus près à Vitré ou Bain-de-Bretagne dans l'enseignement public, tandis qu'elle serait offerte au lycée privé de l'Assomption, et pour l'italien à Brest en lycée privé. Ainsi l'offre de l'enseignement public est-elle gravement / scandaleusement / honteusement déficitaire par rapport à celle de l'enseignement privé.

2- Le manque d'attractivité de VHB: La disparition de l'enseignement de littérature en allemand et italien signifie l'appauvrissement de l'offre proposée par le lycée VHB, où les langues participaient au rayonnement de l'établissement. Passage de « Lycée des langues » à « Lycée anonyme ».

3- La précarisation des enseignants: à cause de la baisse du volume horaire le deuxième poste d'allemand (gelé cette année suite au départ de Mme Rondpierre) ne pourra pas être mis au mouvement. Les heures seront assurées par des compléments de service. Pour l'italien : complément de service en collège ou sur 3 établissements.

4- Des classes surchargées qui ne permettent pas d'enseigner dans de bonnes conditions et les éventuels dédoublements demandés favorisent la compétition entre disciplines. L'équipe refuse d'entrer en cette logique.

5- La baisse du volume horaire avec la perte d'une demi-heure de cours par semaine en terminale (de 4h30 LVA/B à 4h) qui contraste avec la hausse des exigences.

6- Un programme déconnecté de la réalité: Un programme chargé qui prévoit six axes, contre quatre actuellement et la complexité du programme de l'enseignement de spécialité, avec des exigences d'un niveau universitaire, en décalage avec le public actuel.

7- La place des langues dans les séries technologiques: 4h LVA/B dont une heure d'enseignement technologique en langue vivante. Un nouvel enseignement à prévoir sans aucune formation.

8- Multiplication des épreuves de contrôle continu: augmentation de la charge de travail avec une multiplication des conceptions de sujet, corrections des épreuves, réunions d'entente, d'harmonisation....

Ainsi, l'équipe de langue fait savoir:

- Qu'elle demande **l'abrogation de la réforme**.
- Qu'elle ne prendra **pas d'initiatives dans l'application de cette réforme au lycée VHB**.
- Qu'elle demande que les **groupes classes soient à 24 élèves maximum**.

Section 5

Compte rendu des conseils d'enseignement en Sciences

Section 5.1 : Mathématiques

*** En classe de seconde :**

- programme trop ambitieux sans continuité avec les programmes du collège;
- dédoublements nécessaires, mais non garantis ;
- inquiétudes et peur de décourager les élèves ;
- orientation pour la classe de première difficile par manque d'informations et beaucoup de stress générés pour les enseignants, élèves et parents d'élèves ;
- refus d'enseigner les heures obligatoires de SNT de l'ensemble des enseignants, n'ayant pas les compétences pour cela.

*** En classe de première :**

- l'équipe déplore le fait d'une seule possibilité de continuer les mathématiques avec une spécialité très exigeante;
- inquiétude quant à l'hétérogénéité de ces futures classes;
- Enseignement scientifique : l'équipe ne sent pas concernée et refuse de l'enseigner sauf intervention à la marge qui poserait des soucis d'organisation;
- spécialité du numérique : 3 collègues dont 2 en postes sur l'établissement acceptent de suivre une formation et s'engageraient dans l'enseignement de cette option.

*** En classe de terminale :**

- pas de commentaires particuliers pour l'instant, mise en place l'année suivante.

*** A propos des évaluations pour le nouveau baccalauréat :**

- refus du contrôle continu qui génère davantage d'inégalités, qui transformeront nos relations avec les élèves et parents d'élèves, qui pénalisent la liberté pédagogique.

*** Contexte**

- tout cela dans un contexte difficile pour les enseignants qui subissent une baisse de pouvoir d'achat, une baisse des pensions de retraite, des jours de carences prévus....

En conclusion : une inquiétude profonde de la mise en place de cette réforme et de la considération de notre métier.

Section 5.2 : Physique-Chimie

1/ Tronc commun de Seconde :

Pas de changement à savoir 3h/élève. Nous souhaiterions conserver l'organisation actuelle : 1,5h classe entière et 1,5h classe dédoublée.

Le programme, dont le contenu reprend des notions vues en classe de seconde en 1992, semble difficile et long. Nous craignons qu'il n'incite pas les élèves à choisir la spécialité Physique-Chimie. Il nous semble donc indispensable de garder un caractère expérimental à notre discipline.

2/ Seconde : Enseignement technologique optionnel « Sciences et laboratoire » :

1,5h avec effectif réduit. 1 seul groupe de prévu. Cet horaire ne compensera pas la perte d'heures due à la suppression des MPS (4 groupes en effectifs réduits à 1,5h = 6h).

Le programme est peu détaillé mais semble très intéressant, basé sur la pratique expérimentale.

Bémol : cet enseignement n'est pas financé et nous met dans une position inconfortable par rapport aux autres disciplines.

3/ Première : enseignement scientifique, tronc commun :

2h élève.

Mr le Proviseur a proposé que cet enseignement soit assuré uniquement par les SVT de façon à conserver le nombre de postes actuel. Nous comprenons cette démarche mais le programme comprend 3/6 de Physique, 2/6 de SVT et 1/6 de Maths donc il nous semble impossible que cet enseignement ne soit pas pluridisciplinaire (SVT et Phys-Chimie min).

Le programme, compliqué pour des élèves moyens, préconise 14 séances à effectif réduit pour la pratique expérimentale, ce qui correspond à peu près à ce qui se passe actuellement en 1^{ère} L et ES. Par contre, il devra être étendu à chacune des classes de 1^{ère} générale.

4/ Première : enseignement de spécialité :

4h élève contre 3h actuellement (mais TPE en moins donc ça revient au même).

Nous souhaiterions garder 1,5h classe dédoublée et 2,5h classe entière.

Le programme est plus ambitieux et plus dense que le programme actuel mais intéressant.

Les élèves en seconde actuellement vont rencontrer des difficultés l'an prochain parce qu'ils n'auront pas les bases requises et risquent fort de ne pas choisir cette spécialité en terminale.

Le fait qu'il n'y ait pas de Maths dans le tronc commun nous interroge : les élèves de fin de 1^{ère} devront choisir entre Physique et SVT ou ISCN parce qu'ils ont tout intérêt à garder la spécialité Maths, compte tenu des attendus du supérieur.

Ils auront la possibilité de prendre Maths complémentaire mais elle n'est pas financée...

5/ Choix des spécialités :

Nous pensons qu'il faut réduire le nombre de possibilités de triplettes si nous ne voulons pas compliquer les emplois du temps (en tout cas cette année, avec le démarrage des travaux...).

Section 5.3 : Sciences de la Vie et de la Terre

- Il existe des inquiétudes fortes sur un poste de SVT avec une perte d'heures.
- Il n'existe aucune visibilité sur la cohérence des programmes de première et de terminale. Les programmes ne sont pas encore arrêtés et 3 nouveaux niveaux seront à construire sans connaître les programmes de terminales, les modalités précises du nouveau bac et les attendus du supérieur.
- La formation actuelle des élèves de seconde (qui étudie encore l'ancien programme) n'est pas en adéquation avec les nouveaux programmes de 1ere en enseignement scientifique et de spécialité. (ex : la procréation)
- Certains élèves choisiront une spécialité qu'ils abandonneront l'année suivante.
- En enseignement scientifique commun, il faudra gérer ensemble des élèves spécialistes de SVT et des élèves non spécialistes avec des compétences et des appétences différentes.
- L'évaluation prévue en classe de première avec un contrôle continu nécessite des progressions communes à toutes les classes en même temps, ce qui pose des problèmes de matériel insolubles compte-tenu du matériel existant.
- Le contrôle continu doit être anonymé et sur des plages horaires communes pour éviter tout problème avec les parents d'élève et les élèves.
- Aucun temps de concertation n'est prévu pour harmoniser les progressions et le contrôle continu.
- Nous avons des inquiétudes fortes sur les dédoublements possibles (quotité horaires, niveaux concernés, spécialité, enseignements scientifique commun). Les préconisations du programme précisent que le cours doit s'appuyer sur des manipulations menées par les élèves. Mais ils doivent être financés par la part libre. Sur quels éléments reposeront les arbitrages avec les autres matières ?
- L'enseignement scientifique commun de première l'année prochaine et de terminale l'année suivante comportent 50% de physique-chimie et 50% de SVT, (hors projet expérimental et numérique qui fait aussi intervenir les mathématiques). Cet enseignement pluridisciplinaire doit être enseigné a minima par un binôme d'enseignants (PC et SVT). Nous nous trouvons devant le choix cornélien de sauver un poste ou d'être incompetent face aux élèves en acceptant d'enseigner les parties de physique.

Conclusion :

Enfinement de nombreuses sources de tension individuelle et collective. L'ensemble de cette réforme instaure un climat oppressant à tous les niveaux : individuel, au sein des matières (comment la gérer... et on n'a pas encore parlé répartition...) et entre matières avec le nombre d'heures à répartir entre dédoublement, options, AP ou équivalent ...

Section 6 : Professeurs documentalistes (CDI)

La lecture des différents pré-programmes d'enseignement nous questionne sur notre implication future dans les équipes pédagogiques et sur le fonctionnement du centre de ressources, dans le cadre de la réforme.

- La suppression de l'option d'exploration "littérature et société" en seconde va nous priver d'un espace pédagogique qui a permis de créer et de mener avec nos collègues de lettres, d'histoire, de sciences économiques, des projets éducatifs et culturels variés et innovants : plaidoirie du mémorial de Caen, émission de radio avec Canal B, émission de radio sur les migrants...

- Les heures d'accompagnement personnalisé permettaient d'organiser des séances pédagogiques dans les meilleures conditions matérielles et humaines possibles et d'offrir à tous les élèves de seconde une formation à l'information-documentation de même qualité. Dans ce cadre, il était également possible d'organiser des séances de présentation des ressources d'orientation et donc d'aider les lycéens à construire leur parcours avenir, dans des conditions optimales.

- Les TPE permettaient aux élèves de bénéficier de situations pédagogiques interdisciplinaires axées sur la recherche d'information et se concrétisaient par la production de documents personnels dans lesquels les lycéens s'investissaient. Encadrés par une équipe pluridisciplinaire, ils pouvaient améliorer, approfondir leur maîtrise de l'information-documentation : apprendre à identifier les sources, à les confronter, à vérifier la véracité de l'information, à sélectionner des informations pertinentes, à faire preuve d'un esprit d'analyse, de synthèse, d'un esprit critique mais aussi de créativité. L'organisation des TPE leur permettait de mutualiser leurs connaissances, de coopérer, de travailler en autonomie, d'être responsabilisé. Ce dispositif pédagogique a incontestablement contribué à mieux les préparer à la poursuite de leurs études et à leur formation de citoyen.

- Les programmes de lettres, d'histoire, de SES, de sciences, de langues, de philosophie seront plus lourds et plus complexes. Nos collègues, auront-ils encore le temps, la liberté de répondre à nos propositions, aux offres des partenaires culturels et donc de mener avec leurs classes, des actions culturelles enrichissantes : participation à des concours d'écriture, de lecture, à des festivals, à des rencontres avec des intervenants extérieurs, à des sorties ?

- Les choix de doublettes et triplettes ne vont-ils pas rendre un emploi du temps du CDI encore plus surchargé à certaines heures ?

- Comment sera-t-il possible de préparer équitablement tous les lycéens à l'épreuve du grand oral, de contribuer à l'enseignement "des enjeux du monde contemporain" en seconde, d'initier les élèves en EMC à l'éducation aux médias, tout en continuant à accueillir tout au long de la semaine, tout au long de la journée, les nombreux élèves qui ont besoin du matériel informatique, des ressources, qui ont surtout besoin d'être écoutés, guidés, aidés, conseillés? Comment sera-t-il possible de se concerter, d'échanger avec les collègues, de préparer des activités ? comment sera-t-il possible de poursuivre l'actualisation, l'enrichissement du fonds documentaire, de gérer le prêt, d'informatiser les nouveaux documents, de les équiper, couvrir, réparer, ranger, de poursuivre le travail de veille documentaire pour assurer la diffusion d'informations culturelles. Comment sera-t-il encore possible d'accueillir des stagiaires, futures professeurs documentalistes et de leur permettre d'expérimenter des activités pédagogiques de qualité ?

CONCLUSION

Le collectif d'enseignant-e-s mobilisé contre la réforme des lycées s'interrogeait depuis la fin du mois de décembre sur la pertinence d'organiser une votation pour connaître la position de l'ensemble des enseignant-e-s du lycée Victor et Hélène BASCH sur la réforme conduite par le ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel BLANQUER. Elle aurait été l'aboutissement de nombreuses assemblées générales, réunions et discussions informelles s'étant succédées pour donner à chacun-e la possibilité de s'exprimer sur ce dossier. Il apparaît qu'en lieu et place d'une votation individuelle, ce document de synthèse issu du travail de chaque équipe disciplinaire apporte une réponse parfaitement claire à notre interrogation initiale.

Tous les conseils d'enseignements font remonter de réelles inquiétudes sur les effets négatifs de cette réforme. Certes, ils le font à des degrés divers, avec parfois des positions nuancées au sein de certaines disciplines, mais ils pointent du doigt plusieurs éléments très préoccupants :

- l'accroissement de l'inégalité des chances scolaires entre les élèves (inégaie capacité pour faire face aux exigences de ce nouveau lycée et pour se sortir des pièges d'une orientation dès la seconde) ;
- l'augmentation de la charge de travail et de la difficulté des programmes dans un lycée général devenant encore plus élitiste qu'il ne l'était déjà (épuiement psychologique des élèves) ;
- le risque élevé de tensions entre des disciplines mises en concurrence face à des moyens insuffisants ;
- les tromperies sur la liberté des familles de choisir le parcours de leur enfant (choix des spécialités) alors que les inégalités territoriales sont flagrantes et que les élèves se verront imposer des menus de triplettes ;
- la profonde dégradation des conditions de travail d'une profession déjà à bout de souffle devant la multiplication des tâches qui lui sont demandées ;
- le non-dit d'une réforme renonçant à émanciper l'ensemble de sa jeunesse par une éducation égalitaire (hypersélection renvoyant palier par palier vers un lycée professionnel que l'on ampute d'une large partie de ses enseignements généraux, réduisant ainsi les possibilités d'études supérieures et de mobilité sociale).

Pour toutes ces raisons, les enseignant-e-s du lycée Victor et Hélène BASCH, pourtant bien conscient-e-s des imperfections du système actuel et des inégalités qu'il génère, demandent que cette réforme soit abrogée pour être repensée. A l'heure du grand débat national, si nous voulons prendre cette proposition de démocratie participative au sérieux, le ministère doit mettre l'éducation au menu des discussions et donner le temps aux enseignants, aux familles des élèves scolarisés et aux citoyens de dire quel type d'école ils souhaitent pour l'avenir de la jeunesse de ce pays.